

Info-rentree 2019

À conserver toute l'année



Changement d'adresse et nouvelles coordonnées

Si vous changez de numéro de téléphone, d'adresse courriel ou si vous déménagez, informez l'école sans tarder.

En tout temps, durant l'année scolaire, l'école doit pouvoir vous contacter s'il y a une urgence concernant votre enfant.

Vos coordonnées sont aussi utilisées par l'école et la commission scolaire pour vous transmettre les renseignements essentiels concernant l'inscription, la rentrée scolaire, etc.

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble sur notre territoire, utilisez le formulaire électronique de changement d'adresse disponible sur notre site Web pour informer le Service de la taxe scolaire.

Transport scolaire

Les informations relatives au transport scolaire des élèves ayant le droit au transport sont disponibles sur le Portail Parents. Les parents y ont donc accès en quelques clics seulement.

Le parent doit se connecter à son compte au www.portailparents.ca. Une fois connecté, il suffit de cliquer sur le prénom de l'enfant.

Les informations suivantes s'afficheront :

- Lieu de l'arrêt
- Heures de départ et d'arrivée, le matin et le soir
- Numéro(s) d'autobus, du circuit et du parcours

S'ils le souhaitent, les parents peuvent imprimer les renseignements qui se trouvent sur le Portail Parents.

La *Politique relative à l'organisation du transport scolaire* et le dépliant sur les *Règles de conduite et de comportement des élèves* sont disponibles au csdessommets.qc.ca/transport-scolaire/.



Nos écoles secondaires : *un monde à découvrir!*

Nos quatre écoles secondaires invitent les futurs élèves et leurs parents à venir les rencontrer lors de leurs portes ouvertes.

C'est l'occasion de mieux connaître les programmes, concentrations et activités offertes, les enseignants et la direction en plus de visiter les installations.

La Ruche - Magog
Vendredi 24 janvier 2020

L'Odysée - Valcourt
Jeudi 24 octobre 2019

Le Tournesol - Windsor
Jeudi 10 octobre 2019

L'Escale - Asbestos
Jeudi 5 décembre 2019





Assemblée générale du comité consultatif des services aux élèves HDAA

Êtes-vous parents d'un enfant handicapé ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)?

Nous vous invitons à l'assemblée générale du comité consultatif des services aux élèves HDAA qui se tiendra le 7 octobre 2019 à 19 h, à l'école secondaire du Tournesol à Windsor.

Venez vous informer :

- Des services et des encadrements offerts aux élèves HDAA
- Du rôle du comité consultatif

C'est également lors de l'assemblée générale annuelle que sont élus les parents qui participeront au comité pour la prochaine année.

Responsable des plaintes et protecteur de l'élève

Vous vivez une situation problématique à l'école ou dans un centre de formation?

Vous pouvez faire connaître votre désaccord et contribuer à trouver une solution.

Informez-vous sur les étapes à suivre et consultez notre aide-mémoire.

Ces informations sont disponibles sur notre site Web. Tous les détails sur la procédure d'examen des plaintes et sur le protecteur de l'élève y sont également indiqués.

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Toute situation d'intimidation et de violence vécue dans nos établissements est prise au sérieux. Chaque école de la Commission scolaire des Sommets (CSS) possède un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui est mis en application dans son milieu. Le plan est disponible en ligne sur le site Web de chacune des écoles.

Les parents dont l'enfant est impliqué

dans une situation d'intimidation ou de violence sont invités à communiquer avec la direction de l'école.

Dans le cas où les démarches mises en place avec la direction ne permettent pas d'améliorer la situation, nous encourageons les parents à joindre la direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires au reduc@csdessommets.qc.ca.

Vérification des antécédents judiciaires

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie scolaire de votre enfant?

Que ce soit pour accompagner un groupe d'élèves lors d'une sortie, pour faire une démonstration à un groupe d'élèves en classe ou pour aider à la bibliothèque scolaire, vous aurez à remplir un formulaire de déclaration d'antécédents judiciaires.

Cette mesure a pour but de protéger l'intégrité et la sécurité des élèves.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le dépliant *Vérification des antécédents judiciaires* disponible sur notre site Web.



Assurances

La CSS détient une police d'assurance responsabilité civile qui couvre seulement les accidents qui engagent sa responsabilité.

Cette assurance ne couvrira pas les dommages corporels ou matériels subis par les élèves, à moins que la CSS ou son personnel commettent une faute.

Nous suggérons aux parents de prendre une assurance accident personnelle pour les soins dentaires et médicaux (incluant le transport en ambulance), pour les bris de lunettes, etc.

Info tempête

Dès 6 h 30 le matin

En cas de tempête de neige ou d'intempéries, si des établissements doivent fermer, l'information sera en ligne sur la page d'accueil et la page Info-tempête de notre site Web, de même que sur notre page Facebook, dès 6 h 30 le matin.

Si aucun message à cet effet ne s'y trouve, c'est que nos établissements sont ouverts. Lors de situations où la météo est incertaine, la commission scolaire

privilégiera la fermeture, et ce, par souci de sécurité.

Bien que notre site Web soit le principal moyen d'information, nous avisons aussi les médias. Les établissements ayant une page Facebook publient également l'information tôt le matin.



Service de garde: *en cas de fermeture*

En début d'année scolaire, chaque école primaire informe les parents de la disponibilité ou non du service de garde en cas de fermeture d'école.

Par prudence, les parents doivent tout de même communiquer avec le service de

garde pour savoir s'il est ouvert lors des tempêtes.

Sachez que vous devrez assurer vous-même le transport de votre enfant au service de garde ainsi que son retour à la maison.

Loi concernant la lutte contre le tabagisme et Loi encadrant le cannabis

Défense de fumer et de vapoter en tout temps

La Loi interdit de fumer ou de vapoter en tout temps sur les terrains des établissements d'une commission scolaire, que ce soit une école primaire ou secondaire, un centre d'éducation des adultes, un centre de formation professionnelle ou encore le centre administratif. Le soir ou la fin de

semaine, dans un stationnement ou un parc-école, c'est interdit. Cette interdiction vise aussi le cannabis.



Calendrier scolaire primaire et secondaire 2019-2020

JUILLET 2019							AOÛT 2019							SEPTEMBRE 2019							OCTOBRE 2019						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3 ₃	4 ₄	5 ₅	6 ₆	7			1 ₄	2 ₅	3 ₆	4 ₇	5
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9 ₇	10 ₈	11 ₉	12 ₁	13 ₂	14	6	7 ₈	8 ₉	9 ₁	10 ₂	11	12
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17 ₃	18 ₄	19 ₅	20 ₆	21	13	14	15 ₃	16 ₄	17 ₅	18 ₆	19
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23 ₇	24 ₈	25 ₉	26 ₁	27 ₂	28	20	21 ₇	22 ₈	23 ₉	24 ₁	25 ₂	26
28	29	30	31				25	26	27	28	29 ₁	30 ₂	31	29	30 ₃						27	28 ₃	29 ₄	30 ₅	31 ₆		

NOVEMBRE 2019							DÉCEMBRE 2019							JANVIER 2020							FÉVRIER 2020						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2		1	2 ₈	3 ₉	4 ₁	5 ₂	6	7				1	2	3	4							1
3	4 ₇	5 ₈	6 ₉	7 ₁	8 ₂	9	8	9 ₃	10 ₄	11 ₅	12 ₆	13 ₇	14	5	6	7 ₄	8 ₅	9 ₆	10 ₇	11	2	3 ₄	4 ₅	5 ₆	6 ₇	7 ₈	8
10	11 ₃	12 ₄	13 ₅	14 ₆	15	16	15	16 ₈	17 ₉	18 ₁	19 ₂	20 ₃	21	12	13 ₈	14 ₉	15 ₁	16 ₂	17 ₃	18	9	10 ₈	11 ₉	12 ₁	13 ₂	14 ₃	15
17	18 ₇	19 ₈	20 ₉	21 ₁	22 ₂	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20 ₄	21 ₅	22 ₆	23 ₇	24	25	16	17 ₄	18 ₅	19 ₆	20 ₇	21	22
24	25 ₃	26 ₄	27 ₅	28 ₆	29 ₇	30	29	30	31					26	27 ₈	28 ₉	29 ₁	30 ₂	31 ₃		23	24 ₈	25 ₉	26 ₁	27 ₂	28 ₃	29

MARS 2020							AVRIL 2020							MAI 2020							JUIN 2020								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		
1	2	3	4	5	6	7					1 ₁	2 ₂	3 ₃	4						1	2			1 ₃	2 ₄	3 ₅	4 ₆	5	6
8	9	10 ₄	11 ₅	12 ₆	13 ₇	14	5	6 ₄	7 ₅	8 ₆	9	10	11	3	4 ₂	5 ₃	6 ₄	7 ₅	8 ₆	9	7	8 ₇	9 ₈	10 ₉	11 ₁	12 ₂	13		
15	16 ₈	17 ₉	18 ₁	19 ₂	20 ₃	21	12	13	14 ₇	15 ₈	16 ₉	17 ₁	18	10	11 ₇	12 ₈	13 ₉	14 ₁	15 ₂	16	14	15 ₃	16 ₄	17 ₅	18 ₆	19 ₇	20		
22	23 ₄	24 ₅	25 ₆	26 ₇	27	28	19	20 ₂	21 ₃	22 ₄	23 ₅	24 ₆	25	17	18	19 ₃	20 ₄	21 ₅	22 ₆	23	21	22 ₈	23 ₉	24	25	26	27		
29	30 ₈	31 ₉					26	27 ₇	28 ₈	29 ₉	30 ₁			24	25 ₇	26 ₈	27 ₉	28 ₁	29 ₂	30	28	29	30						

- JOURNÉES PÉDAGOGIQUES
 - CONGÉS POUR LES ÉLÈVES ET LE PERSONNEL ENSEIGNANT
 - ▲ JOURS DE REPRISE DE CLASSE À LA SUITE DE SUSPENSION DE COURS OU 3 JOURNÉES PÉDAGOGIQUES
- 180 JOURS DE CLASSE ET 20 JOURNÉES PÉDAGOGIQUES**

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE : Les lettres en exposant (L pour lundi et V pour vendredi) indiquent un changement au niveau de l'horaire afin d'obtenir un nombre équivalent de journées de classe. Ainsi, le jeudi 19 septembre (S¹) sera considéré selon l'horaire des cours du lundi.

SECONDAIRE : Les chiffres en indice (1 à 9) indiquent le jour de la grille-horaire.

La vie qui s'élève

